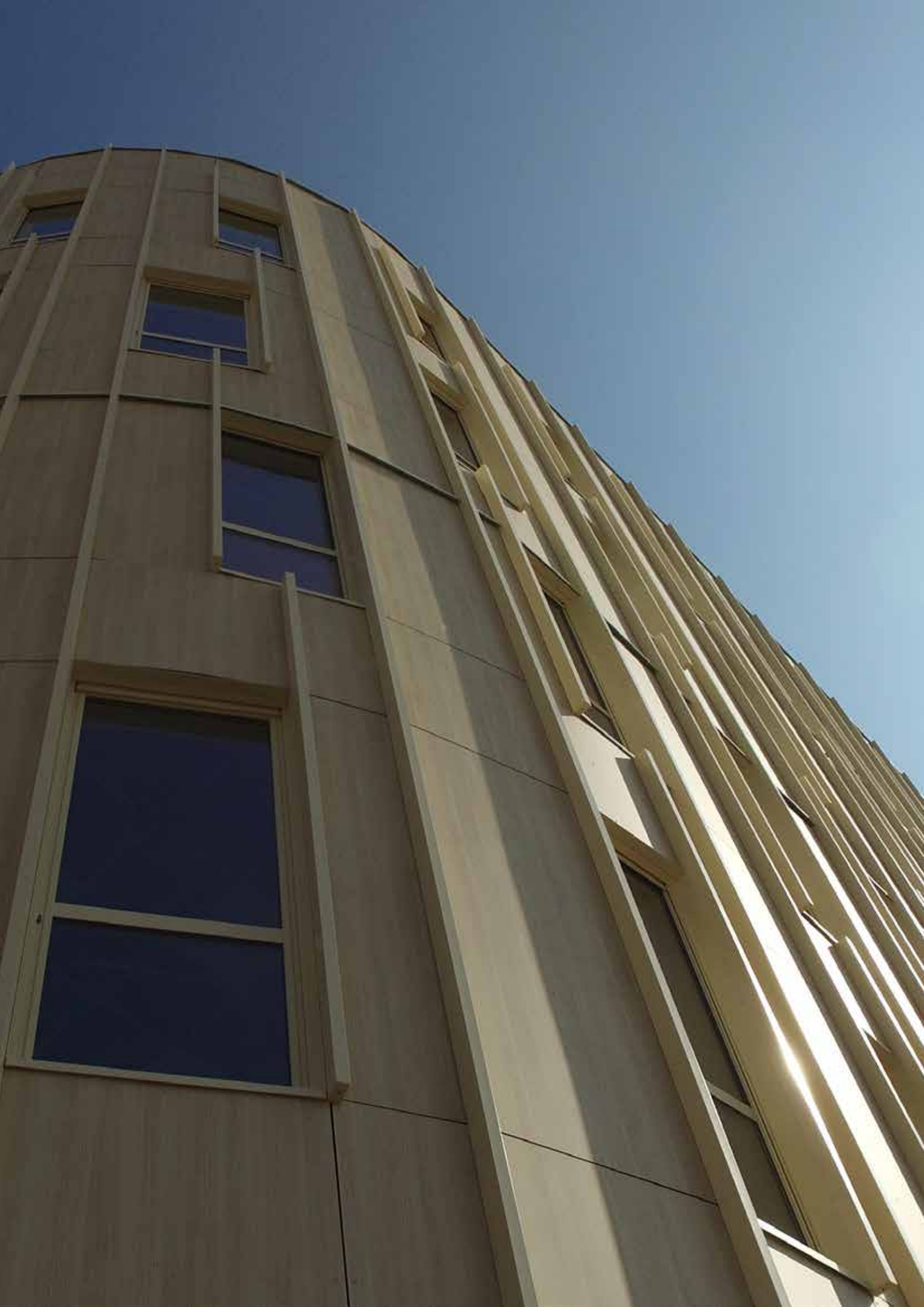


Rapport d'activité 2022





Édito

Caf de l'Aube

L'année 2022 fut marquée par une présence partenariale forte, une reconnaissance nationale de l'appui de Caf de l'Aube dans différents projets et l'inauguration officielle de notre nouvel espace de travail.

Tout d'abord, l'année 2022 a été marquée par le renouvellement du Conseil d'administration.

À cette occasion, la Fédération Nationale des Auto-entrepreneurs a été associée en tant que représentant des travailleurs indépendants. Lors de son installation, le conseil d'administration a nommé Monsieur Séraphin DONI comme nouveau Président de la Caf de l'Aube. Lors de cette installation, les membres du Conseil ont salué le travail du précédent conseil et de sa présidente Madame Chantal BOUSQUIERE, alors qu'il a fallu faire face à la pandémie et assurer la continuité du service public avec les personnels de la Caf.

Au niveau partenarial, la couverture du territoire par une convention territoriale globale est pratiquement achevée avec 97,14% de la population Auboise couverte. Ces contractualisations ont permis de développer de nombreux services aux familles au plus près de leurs besoins.

En parallèle le Conseil d'administration a voté la mise en place expérimentale d'une aide pour l'accueil en centres de loisirs des enfants porteurs de handicap. Cette démarche se poursuivra en 2023. La politique vacances a fortement été soutenue avec la mise en place d'une aide aux transports. L'animation de la vie sociale a été également valorisée au travers du financement de 6 véhicules de transports à destination des centres sociaux à hauteur de 80%.

Par ailleurs, à la demande du conseil départemental, nous avons pris le co-pilotage de la politique des 1000 jours de l'Aube.

Au niveau national, la Caf de l'Aube a été pilote du projet d'automatisation des saisies administratives à tiers détenteurs (SATD), projet qui depuis s'est généralisé dans tous les organismes. L'équipe prestations a participé à l'étude sur la modernisation de la prime d'activité et du RSA. Cette expérimentation, prémices d'une réforme d'ampleur prévue pour 2024 se poursuit en 2023.

La Caf de l'Aube est ainsi un acteur de la politique de la branche famille.

En interne, bien que nous ayons déménagé à l'automne 2021, l'inauguration officielle des nouveaux locaux s'est tenue en septembre 2022. La vie de l'organisme a été marquée par la première journée famille ou la visite de nos retraités. La fin d'année a également été l'occasion d'organiser la première assemblée générale depuis le confinement, ou d'adopter le protocole télétravail (plus de 83%).

Enfin, cette année 2022 marque la fin de la convention d'objectifs et de gestion (COG), c'est l'heure du bilan et de la préparation de la prochaine COG.

Pedro RODRIGUES - Directeur



Sommaire

Caf de l'Aube



Le portrait de la Caf

La branche Famille.....	08
Le profil de la Caf.....	08
Le contexte socio-économique	10

1



Les temps forts 2022

Les faits marquants.....	14
Les chiffres clés.....	15

2



La Caf aux côtés des allocataires

Des missions au service de nos publics.....	18
Garantir la qualité et l'accès aux droits	30

3



Des ressources pour agir

Les ressources et les moyens	34
La démarche qualité intégrée.....	38
Le développement durable	40

4



La gouvernance

L'équipe de direction.....	44
Le conseil d'administration.....	45

5



Annexes

Les prestations légales.....	48
Les aides d'action sociale.....	49

6

1



Le portrait de la Caf

La branche Famille

La branche famille en bref...

Depuis plus de 75 ans, les Allocations familiales accompagnent les familles dans leur vie quotidienne.

Acteur majeur de la solidarité nationale, la branche Famille est un réseau piloté par la Caisse nationale des Allocations familiales (Cnaf), présent sur tout le territoire grâce aux 101 Caisses d'Allocations familiales.

Comme les branches Maladie, Vieillesse et Recouvrement, la branche Famille fait partie du régime général de la Sécurité sociale.

Mobilisées au service des allocataires, les Caf ont pour mission de gérer les prestations légales et de développer une action sociale familiale.

La branche famille couvre 3 grands domaines :

- l'accompagnement des familles, des enfants, et des jeunes (prestations d'accueil du jeune enfant, allocations familiales, financement des modes de garde, ...),
- les aides au logement,
- les prestations de solidarité (allocation aux adultes handicapés, revenu de solidarité active).

La convention d'objectifs et de gestion pour la branche Famille

Signée le 19 juillet 2018 entre la Cnaf et l'État pour cinq ans, la Convention d'objectifs et de gestion (Cog) définit trois principaux objectifs pour la période 2018-2022 :

Agir pour le développement des services aux allocataires

Il s'agit :

- de développer l'offre d'accueil du jeune enfant,
- d'accompagner les parcours éducatifs des enfants,
- de soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie,
- de valoriser le rôle des parents,
- de réformer les aides au logement,
- de développer l'animation de la vie sociale.

Garantir la qualité et l'accès aux droits en modernisant le modèle de production du service

Il s'agit :

- de renforcer l'accès aux droits en utilisant les nouvelles techniques de datamining pour lutter contre le non recours et en simplifiant les démarches des usagers. Les échanges avec les partenaires seront renforcés pour proposer des parcours coordonnés et des offres de service communes ;
- de moderniser la relation de service. L'objectif est de réaliser progressivement l'essentiel des démarches en ligne, tout en préservant les autres modes de contact et en consolidant le maillage territorial adapté aux besoins de proximité. La lutte contre la fracture numérique sera également renforcée ;
- de dématérialiser et simplifier en développant les téléservices et les traitements automatisés, ainsi que la récupération de données auprès de tiers de confiance, pour éviter à l'allocataire des démarches parfois complexes et sources d'erreurs ;
- de prévenir et lutter contre la fraude.

Mobiliser les personnels et moderniser le système d'information

Il s'agit :

- de réussir la transformation numérique et transformer radicalement son système d'information ;
- de garantir la performance de sa gestion en optimisant ses moyens pour rendre le meilleur service au meilleur coût ;
- de renforcer les coopérations avec les autres services publics pour proposer aux allocataires l'offre de service la plus globale possible et conforter l'ancrage départemental des Caf ;
- d'évaluer les politiques publiques en mesurant l'impact des prestations servies et son investissement social.

Le profil de la Caf

La Caf de l'Aube au cœur du département

Au 31 décembre 2022, la Caf de l'Aube compte 62 430 allocataires, soit -0,85% par rapport à 2021.

Au total, 142 719 personnes (enfants, conjoints, personnes à charge inclus) sont couvertes par les prestations légales versées par la Caf, soit 46% de la population auboise.

Environ deux tiers des allocataires aubois résident à moins de 20 km du siège de la Caf.

Afin d'assurer un service de proximité, des permanences sont assurées dans trois bassins de vie :

- Romilly-sur-Seine (deux demi-journées par semaine),
- Bar-sur-Aube (une demi-journée par semaine),
- Nogent-sur-Seine (une demi-journée par semaine).

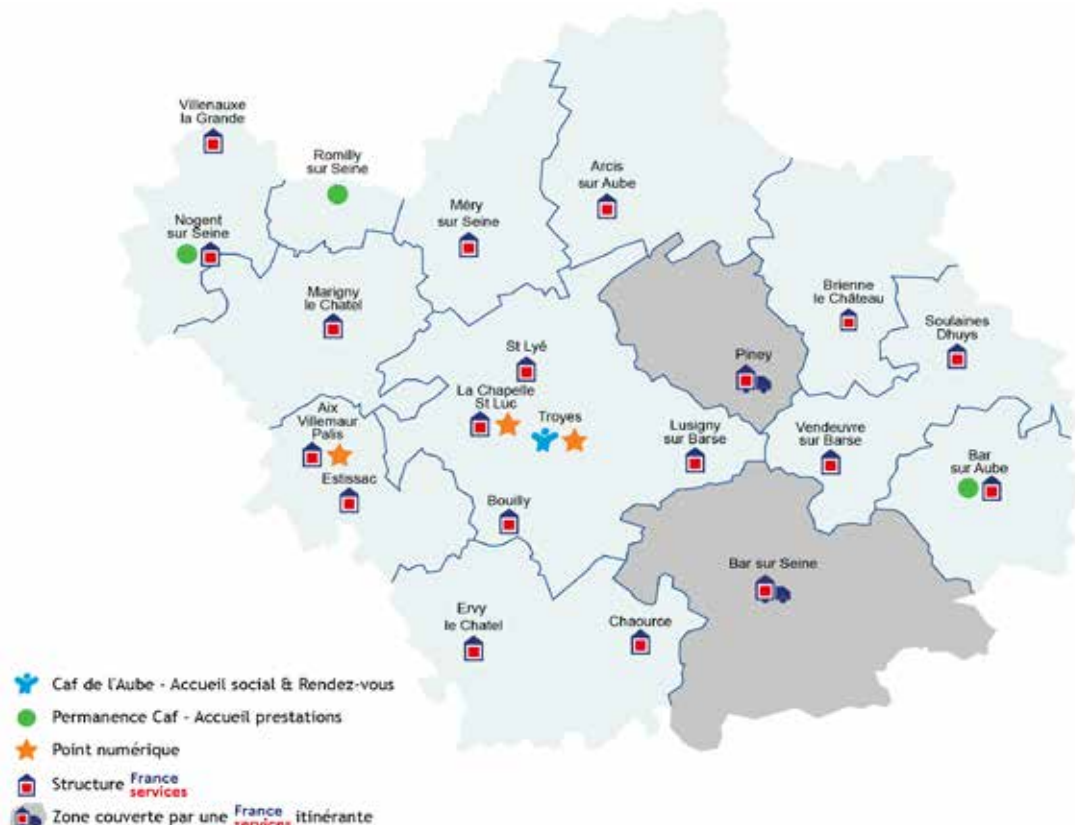
Par ailleurs, la Caf développe des partenariats pour favoriser l'inclusion numérique de ses allocataires sur le territoire aubois (cf carte ci-dessous) en mettant en place des points d'accès numériques.



©Freepik

Les allocataires

En 2022, on observe un net recul du nombre d'allocataires percevant des revenus inférieurs à 20 000 € (-11,1%). Par ailleurs, on note une baisse significative du nombre d'allocataires ayant des ressources nulles (-24,6%). Cela est en partie dû à la sortie progressive de la pandémie Covid-19 qui a vu le nombre de créations d'entreprise augmenter et la baisse du chômage diminuer d'un point par rapport à 2019 (source INSEE). En parallèle, les allocataires percevant la PPA (Prime d'activité) sont en hausse de 3% soit près de 700 personnes en activité professionnelle.



Le contexte socio-économique

Le département de l'Aube

Le département compte 310 242 habitants pour une superficie de 6 004,2 km².

Il se compose de 431 communes, dont 1 de plus de 60 000 habitants, 4 de plus de 10 000 habitants et 4 de 5 000 à 10 000 habitants.

Le département est divisé en 13 communautés de communes.

La communauté d'agglomération de Troyes Champagne Métropole regroupe 81 communes et compte 172 900 habitants, soit 55,7% de la population auboise.

Les 12 autres communautés de communes se partagent les autres communes du département :

- 3 de plus de 15 000 habitants,
- 4 de 10 000 à 15 000 habitants,
- 5 de moins de 10 000 habitants.
- 90% des communes aubois ont une population inférieure à 1 000 habitants.



Économie et emploi

Les secteurs d'activité principaux du département sont le secteur tertiaire (commerce, transport) qui représente 39,4% suivi par l'administration publique, l'enseignement, la santé et l'action sociale (32,4%), le secteur secondaire (industrie) représente 15,3% des emplois locaux.

L'activité salariée représente 87,7% de l'emploi total dans le département de l'Aube. On retrouve principalement des salariés dans les secteurs d'activité précédemment mentionnés.

Le taux de chômage moyen dans l'Aube est de 9,6% en 2022 (source INSEE 3ème trimestre 2022).

Revenus

Dans l'Aube, la médiane du revenu disponible par unité de consommation s'élevait à 20 960 € en 2020. 45% des foyers fiscaux étaient imposables en 2020.

Près de 59% des allocataires de la Caf ont des revenus 2022 inférieurs à 20 000 € ; 14% ont des ressources nulles.

Précarité

En 2022, au sein de l'ensemble des allocataires aubois, les bénéficiaires de RSA représentent 14,1% et les bénéficiaires de la Prime d'activité 36,8% (+3% par rapport à 2021).

Par ailleurs, 2 298 allocataires cumulent RSA et PPA, en hausse de 1,13% par rapport à 2021.

La part des bénéficiaires de l'AAH (Allocation Adulte Handicapé), s'élève en 2022 à 9,2% des allocataires aubois.

source INSEE recensement 2019

Logement

29 417 allocataires perçoivent une aide au logement au 31 décembre 2022, dont 3 751 étudiants.

Le profil familial des bénéficiaires de l'aide au logement est principalement des personnes isolées sans enfant (59,2%), suivi par les familles monoparentales (21,9%).

Bénéficiaires aides au logement	29 417
Part des personnes Isolées sans enfant	59,2%
Part des familles monoparentales	21,9%
Part des couples avec enfant(s)	13,5%
Part des couples sans enfant	5,4%

Structure familiale et parentalité

Au 31 décembre 2022, les familles représentent 46,3% des allocataires de l'Aube. 48,3% des allocataires vivent seuls sans enfant et 5,5% sont en couple sans enfant.

- Parmi les 28 790 familles allocataires, 35,1% sont monoparentales.
- Les familles nombreuses (3 enfants ou plus) représentent 22,1% des familles allocataires du département.
- 51% des monoparents ont un seul enfant tandis que 16% ont trois enfants ou plus.
- 12% des familles monoparentales de l'Aube sont bénéficiaires du Rsa majoré isolement.

Famille et enfants

L'Aube compte 58 705 enfants bénéficiaires de prestations légales au 31 décembre 2022.

Âge des enfants

0 - 2 ans	8 131	13,8%
3 - 5 ans	8 872	15,1%
6 - 11 ans	848	33,8%
12 - 15 ans	696	21,6%
16 - 17 ans	5 470	9,3%
18 - 19 ans	3 688	6,3%



2



Les temps forts de 2022

Les faits marquants

Vie de la Caf de l'Aube

- Un nouveau conseil d'administration a été installé à la Caf de l'Aube le 30 mars 2022. Séraphin DONI succède à Chantal BOUSQUIERE en tant que Président.
- Au mois de mai, les salariés ont pu inviter leurs proches à découvrir leurs bureaux et les nouveaux locaux lors d'une journée portes ouvertes aux familles inédite.
- Le 1er juillet, Bahar BILGIN, intègre la Caf en tant que Directrice adjointe.
- Des élections se sont déroulées en septembre pour élire les représentants du personnel au conseil d'administration et pour renouveler les membres du CSE, au moyen d'un système de vote électronique.
- Le 22 septembre, la Caf inaugure officiellement son nouveau siège en présence de plusieurs élus et représentants officiels.
- Au début du dernier semestre de l'année, Damien RANGER-MARTINEZ, nouvellement nommé Directeur de la Communication nationale à la CNAF, est venu à la Caf à l'occasion d'une réunion régionale communication organisée au siège de Troyes pour la première fois.
- Le 27 octobre, une équipe de tournage de France 2 visite la Caf de l'Aube dans le cadre d'un reportage pour Envoyé Spécial.
- Après la pandémie Covid-19, le Directeur a souhaité organiser une grande assemblée générale pour se retrouver. Cette journée avec l'ensemble des agents s'est déroulée le 22 novembre 2022.



Partenariats

- Bahar BILGIN et Pedro RODRIGUES se sont rendus à l'Unesco/IMAJ de Troyes pour la remise du rapport et présentation du travail sur les ateliers expérimentaux. La Caf de l'Aube a financé une partie de ce projet.
- En décembre, la Caf de l'Aube a rencontré la CPAM pour formaliser un partenariat local avec les Services Intégrés d'Accueil et d'Orientation.
- Plusieurs CTG ont été signées en 2022.
- Lancement des 1000 premiers jours avec le Département.



Législation

- La CAF de l'Aube a été choisie pour l'étude sur la modernisation de la Prime d'activité et du RSA. L'objectif est d'automatiser le renseignement d'une grande partie des ressources dans le système d'information. Cette modernisation vise à s'appuyer sur les revenus déclarés par l'employeur et les organismes sociaux ou fonction publique.



Caisse d'Allocations Familiales de l'Aube



Nos allocataires

62 430

allocataires

58 705

enfants

142 719

personnes couvertes par la Caf
(46% de la population du département)

46,3%

d'allocataires ayant un ou plusieurs enfants à charge



Notre impact financier

542 €

versés mensuellement en moyenne par allocataire

23 912 358 €

d'aides d'action sociale (en direction des familles et des partenaires)

382 397 397 €

de prestations légales



Nos moyens humains

149

agents au service des allocataires et des partenaires aubois

22

administrateurs



Nos résultats

86,97%

des dossiers traités en moins de 15 jours

98,70%

de dossiers de minima sociaux traités en moins de 10 jours

85,12%

des réclamations traitées en moins de 10 jours

66,50%

d'appels téléphoniques traités par les agents



Relation allocataire

49 933

appels téléphoniques pris en charge par les téléconseillers

989 000

documents d'actualisation traités

18,47 jours

délai de démarche moyen*

* Durée écoulée entre la 1^{ère} sollicitation de l'allocataire et le traitement intégral du dossier.



Relation partenaire

34

conventions territoriales globales

241

structures financées par une prestation de service

1 178

places d'accueil du jeune enfant

3

conventions Mon Compte Partenaire départementales signées

© Mamewmy - Freepik

Données 2022 consolidées au 31 décembre 2022 à M+2.

3



La Caf aux côtés des allocataires

Des missions au service de nos publics

La Caf au coeur des solidarités familiales et sociales

La Caf de l'Aube : une présence forte auprès de ses partenaires

L'année 2022 a permis de relancer et de consolider les partenariats en action sociale. Au final, sur ces 3 dernières années, la Caf de l'Aube a contractualisé la création de près de 250 nouvelles places de crèche, la création de plusieurs relais petite enfance, ou un partenariat avec La Chapelle Saint Luc dans le cadre de l'appel à projet AMI pour tous. En parallèle, à la demande du conseil départemental, la Caf a pris le copilotage de la démarche départementale des 1000 jours.

Par ailleurs, nous avons expérimenté la prise en charge nationale des transports dans le cadre de notre politique vacances. Nous avons également déployé le complément inclusif handicap dans les accueils de loisirs afin de compenser les coûts supplémentaires d'accueil pour les opérateurs.

Enfin, l'année 2022 a été marquée par la création de plusieurs réseaux départementaux soutenus par la Caf de l'Aube (RPE, LAEP, Centres sociaux, coordonnateurs CTG). Des réunions et des formations financées sur fonds locaux ont permis de lancer cette démarche d'animation et de coordination.



La Convention territoriale globale : un outil pour améliorer les offres de services en direction des familles

La Caf offre des services diversifiés aux familles et accompagne les partenaires du territoire pour :

- aider les familles à concilier vie familiale, vie professionnelle et vie sociale,
- soutenir la fonction parentale et faciliter les relations parents-enfants,
- accompagner les familles dans leurs relations avec l'environnement et le cadre de vie,
- créer les conditions favorables à l'autonomie, à l'insertion sociale et au retour à l'emploi des personnes et des familles.

Impulsée dès 2018, à fin 2022, on dénombre 44 CTG signées. 97,14% de la population auboise est couverte par une CTG.

L'action de la Caf s'adapte ainsi aux besoins de chaque territoire, notamment par la mobilisation des partenaires dans une dynamique de projet pour garantir l'accès aux droits sur des champs d'intervention partagés :

- petite enfance et jeunesse,
- soutien à la parentalité,
- animation locale et vie des quartiers,
- logement et amélioration du cadre de vie,
- accès aux droits.

Famille : au plus proche des parents et des enfants

Développer l'offre d'accueil du jeune enfant

Le Contrat enfance jeunesse (Cej)

C'est un contrat d'objectifs et de cofinancement visant à favoriser le développement et l'amélioration de l'offre d'accueil des enfants de 0 à 17 ans révolus.

En plus de bénéficier de l'expertise des conseillers techniques pour le montage de leurs projets, les signataires disposent d'un soutien financier au titre du fonctionnement.

Au 31 décembre 2022, on ne dénombre plus que 4 Cej dont :

- 1 avec un volet "enfance" couvrant 43 communes soit 9,98% des communes (78 814 €),
- 3 avec un volet "jeunesse" couvrant 47 communes soit 10,90% des communes (24 255 €).

Dans le cadre du déploiement des CTG, la prestation de service Enfance Jeunesse est remplacée par le bonus territoire. Il s'agit d'un complément d'aide au fonctionnement destiné aux services aux familles implantés sur les territoires soutenus financièrement par les collectivités.

Le bonus territoire garantit le maintien des financements versés précédemment dans le cadre contractuel du Cej selon des modalités simplifiées. Il constitue également une incitation financière lisible pour le développement de nouveaux services ou l'augmentation de l'offre existante.

De nouveaux fonds nationaux pour améliorer et développer l'offre d'accueil

Fonds publics et territoires (jeunesse)

- 33 projets pour 338 888 €

Fonds publics et territoires (enfance)

- 8 projets pour 118 196 €

Fonds de rééquilibrage territorial

- 3 projets pour 78 750 €

Fonds de modernisation des équipements

- 12 projets pour 95 609 €

Poursuite du Plan de rebond petite enfance

Pour faire face aux conséquences de la crise sanitaire et continuer à développer les modes d'accueil, la Branche Famille a renforcé son soutien

au secteur par différentes mesures :

- Aide à l'investissement majorée pour la création ou l'extension/transplantation avec un développement de places de crèche Prestation de service unique (Psu),
- Reste à charge en fonctionnement réduit pour les gestionnaires de crèches Psu soutenus par une collectivité signataire d'une CTG,
- Ouverture de l'aide à l'investissement pour l'accueil du jeune enfant aux Mam (Maisons d'assistants maternels) implantées sur les territoires peu couverts en modes d'accueil,
- Assouplissement des conditions d'accès à l'aide au démarrage des Mam.

Impulsé en 2021 et reconduit en 2022, ce plan a permis d'accompagner 12 nouveaux projets dans le cadre d'un Plan d'aide exceptionnel en investissement ou d'un Plan d'investissement pour l'accueil des jeunes enfants pour un montant total de 3 573 616 €.

Les équipements petite enfance

Au 31 décembre 2022, le département de l'Aube dénombre :

- 25 multi-accueils,
 - 1 crèche familiale,
 - 1 crèche collective,
 - 2 haltes-garderies,
 - 3 micro-crèches,
- pour un total de 1 178 places.

Les assistants maternels

La Caf a attribué 46 primes d'installation pour les nouveaux assistants maternels, dont 25 domiciliés sur un territoire prioritaire, pour un montant de 21 300 €.

La Caf a versé une aide au démarrage à 3 Maisons d'assistants maternels (Mam) proposant 30 places d'accueil (pour un montant de 9 000 €).

Le Schéma départemental des services aux familles

2022 a été marquée par la réalisation des travaux préparatoires à l'installation du Comité départemental des services aux familles (CDSF), en lien avec les services de la Préfecture. Le CDSF est la nouvelle instance chargée de la coordination, du suivi et de l'évaluation du SDSF. Elle a été installée officiellement le 18 janvier 2023.

Des missions au service de nos publics

Famille : au plus proche des parents et des enfants

Expérimentation complément inclusif Acm

Les Accueils collectifs de mineurs (Acm) sont des espaces privilégiés de rencontres, de découvertes, d'autonomie et de créativité et contribuent, au travers de leurs projets, à l'apprentissage de la vie collective, au développement et à l'épanouissement de tous les enfants et adolescents, notamment ceux en situation de handicap. Cependant, des freins subsistent à l'accueil de ces derniers.

En plus du soutien financier apporté par Fonds Publics et Territoires pour compenser le surcoût occasionné par le renfort et/ou l'aménagement des locaux ou l'achat de matériel adapté, la branche Famille a mis en place, à titre expérimental pour 2022, une aide complémentaire de 4,50€ par heure à la prestation de service versée pour tout enfant ou jeune bénéficiaire de l'Aeeh, quel que soit son régime social d'appartenance.

La Caf de l'Aube a intégré cette expérimentation qui a permis d'accompagner 19 gestionnaires pour un montant de 91 702 €.

Les Relais petite enfance (RPE)

Avec l'ordonnance 2021-611 relative aux services aux familles, les relais assistants maternels (Ram) sont devenus les relais petite enfance. Ceux-ci sont reconnus en tant que « service de référence de l'accueil du jeune enfant pour les parents et les professionnels ». Leurs missions ont été enrichies par la généralisation de la mission d'aide au départ en formation continue et l'accompagnement des assistants maternels sur le site institutionnel monenfant.fr.

Au 31 décembre 2022, le département de l'Aube dénombre 9 Rpe.

Plusieurs territoires ont engagé une réflexion dans la perspective de créer de nouveaux services à l'horizon 2023. Ces services permettront d'accompagner les parents dans leur rôle d'employeur, la professionnalisation des assistants maternels, la valorisation du métier d'assistant maternel afin de susciter de nouvelles vocations et pallier la baisse du nombre de places d'accueil du jeune enfant.

L'année 2022 a également été marquée par la mise en place d'une formation action assurée par l'ANSA (Agence nouvelle des solidarités actives) à destination des professionnelles des RPE. Elaborée dans le cadre de la stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, cette formation

ambitionne d'outiller les animatrices au soutien du développement langagier chez le jeune enfant pour transmettre aux assistants maternels et aux familles des messages clés de prévention et de pratiques favorisant le développement du langage.

Poursuite de la montée en charge du site institutionnel monenfant.fr

La loi Asap (08.12.2020) fait de monenfant.fr le portail public national de référence pour la mise en relation de l'offre d'accueil et de la demande des familles par :

- La mise en place d'un nouveau parcours d'inscription des assistants maternels sur le site permettant de valoriser leur activité Au 31/12/2022, 69% des assistants maternels agréés sont référencés sur le site.
- L'obligation de communication des disponibilités d'accueil des assistants maternels et des Eaje.

Crèches à vocation d'insertion professionnelle (AVIP)

Dans un objectif de réduire les inégalités sociales en matière d'accueil du jeune enfant notamment en renforçant l'accès des familles les plus modestes aux modes d'accueil, la branche Famille a signé une charte avec l'Etat et Pôle emploi afin de soutenir le développement des Crèches à vocation d'insertion professionnelle (Avip).

Ces dernières ont pour mission de favoriser l'accès à l'emploi des parents ayant des enfants de moins de 3 ans, sans solution d'accueil. Elles s'inscrivent dans le plan de lutte contre la pauvreté en proposant un accompagnement renforcé des familles les plus vulnérables dans leur parcours d'insertion sociale et professionnelle sur une période de 6 à 12 mois.

2022 est marquée par la première structure labellisée suite à l'appel à projet conjoint Caf/Conseil départemental / Mutualité sociale agricole (MSA) / Direction départementale de l'emploi, du travail, des solidarités et de la protection des populations (DDETSPP) / Mission Locale / Pôle Emploi.



Prestations
familiales

46 041 392 €

Naissance,
Petite enfance



Aides
d'action
sociale

14 662 017 €

Accueil des jeunes
enfants

Les 1000 premiers jours

Ils constituent une période sensible pour le développement et la sécurité affective de l'enfant, qui aura des impacts sur sa santé et son bien-être tout au long de sa vie. C'est également une période de grands bouleversements pour les parents qui peuvent se sentir isolés, démunis, confrontés à des discours parfois discordants, des informations et des ressources difficiles à identifier.

Afin de mieux accompagner les parents dans cette période clé pouvant être source de fragilités, le gouvernement déploie une stratégie dédiée aux 1 000 premiers jours de l'enfant dans une logique d'information, de prévention et de soutien.

Le déploiement de cette stratégie à l'échelon départemental est en cours, copilotée par le Conseil départemental et la Caf. C'est ainsi qu'un poste de chargée de mission a été créé afin de réaliser un diagnostic pré opérationnel en lien avec les acteurs locaux (cartographie des vulnérabilités territoriales, état des lieux des forces et faiblesses du territoire en matière d'offre de services, identification des attentes des professionnels et des familles, formulation de préconisations en termes de méthode de travail, de territoires et d'offre de services pour le déploiement opérationnel de maisons des 1000 jours, accompagnement de ce déploiement).



2022 a vu la mise en place de 2 actions expérimentales à compter de septembre 2022 menées par l'Association départementale d'aide familiale à domicile (ADAD), en lien avec le Conseil départemental, la Caf, la Msa, la maternité de Troyes et la pédopsychiatrie démarre en septembre 2022 :

- intervention gratuite d'un Technicien de l'Intervention Sociale et Familiale (TISF), dès la sortie de la maternité, pour une durée maximale de 20 heures à tous les parents aubois qui viennent d'avoir un enfant. La sortie de maternité, qui s'effectue de plus en plus tôt après l'accouchement, est une étape cruciale dans la construction des liens parents/bébé, et d'une vie familiale apaisée. Ce moment doit donc faire l'objet d'une attention particulière et d'un soutien social, en complément d'un suivi médical renforcé. L'accompagnement par un TISF permet aux jeunes parents d'être rassurés et accompagnés dans leur relation avec leur enfant ;
- mise en place d'un groupe d'échanges et de parole de jeunes parents.

Des missions au service de nos publics

Famille : au plus proche des parents et des enfants

Accompagner les parcours éducatifs des enfants

Les aides aux temps libres

L'aide directe aux familles a été remplacée par une aide complémentaire à la prestation de service sous réserve de l'application d'une tarification modulée encadrée par la Caf afin de développer l'accessibilité des accueils à toutes les familles.

673 enfants ont profité des séjours colonie/camp, l'aide totale de de la Caf de l'Aube s'élève à 104 621€.

Les loisirs de proximité

La Caf de l'Aube a reconduit la prise en charge partielle des frais d'inscription des 6/17 ans révolus à une activité sportive, culturelle ou de loisirs dans le cadre du dispositif Activ+ pour une enveloppe globale de 182 863 €.

La poursuite des mesures de relance du Plan Mercredi

Afin de soutenir la mise en œuvre du Plan mercredi et plus globalement le développement d'accueils de loisirs périscolaires, la Cnaf a adopté 3 mesures phares en direction des collectivités et gestionnaires d'équipement(s) :

- Une aide nationale à l'investissement pour la création d'une nouvelle offre d'alsh périscolaire sur le mercredi, la rénovation et l'aménagement de locaux existants dans la perspective d'accueillir des accueils de loisirs sans hébergement périscolaires ;
- La majoration de la bonification Plan mercredi dans les territoires prioritaires ;
- La mise en place d'une aide à l'ingénierie pour soutenir les collectivités dans la signature de nouveaux Plan mercredi.

En 2022, ce sont 698 648 € qui ont été mobilisés.

Soutenir les jeunes dans leur accès à l'autonomie

La prestations de services jeunes

Créée en 2020, la Prestation de Service Jeunes vise à proposer une offre d'accueil et d'accompagnement des jeunes âgés de 12 à 25 ans pour leur permettre davantage de prise d'initiative, encourager leur participation à la vie des structures, développer des espaces d'échanges entre jeunes et professionnels ou entre pairs, et mobiliser les jeunes qui ne fréquentent pas les structures grâce à des actions itinérantes et « hors les murs » et une présence éducative en ligne, notamment dans le cadre de « Promeneur du net ».

En 2022, 2 nouvelles structures ont bénéficié de l'agrément au titre de la PS Jeunes permettant de financer jusqu'à 50% du coût du poste de l'animateur qualifié. Le nombre de structures labellisées s'élève à 7, et représente 10 salariés pour 7,4 Etp (équivalent temps plein), pour un montant total de prestation de service de 92 931€.

L'accès au logement autonome des jeunes

La Caf de l'Aube dénombre, au 31 décembre 2022, 129 lits pour lesquels elle a versé au titre de la prestation de service socio-éducative la somme de 96 713 € à 3 foyers de jeunes travailleurs implantés sur le territoire de Troyes Champagne Métropole et agréés par la Caf.

L'aide à la formation Bafa ou Bafd

La Caf de l'Aube octroie une aide complémentaire à la bourse nationale aux stagiaires préparant le Bafa et le Bafd. 90 jeunes ont été soutenus dans leur démarche pour un montant de 23 947 € utilisé en 2022. Par ailleurs, la Caf de l'Aube participe au financement du Fonds d'aide aux jeunes (Faj) à hauteur de 15 300 €.



Aides
d'action
sociale

6 444 977 €

Temps libre des
enfants et des jeunes

Valoriser le rôle des parents

La Caf de l'Aube témoigne de son engagement par la mise en œuvre d'une offre diversifiée de soutien à la parentalité.

Le volet parentalité constitue un des axes du Schéma départemental des services aux familles afin d'identifier, valoriser et coordonner les actions de soutien à la parentalité existant sur les territoires, mais aussi développer et rééquilibrer les offres de services sur l'ensemble du département.

La crise sanitaire a perturbé le fonctionnement des services et actions programmées pour soutenir les parents.

Les divers dispositifs

La Médiation familiale

La Caf co-finance le service de médiation familiale, géré par la Maison départementale de la Famille. Le soutien de la Caf permet ainsi l'intervention de médiateurs familiaux pour régler et/ou apaiser les situations de conflit et rétablir le dialogue au sein des familles fragilisées par un événement de vie tel que la séparation.

En 2022, 183 contacts ont donné lieu à 61 séances de médiation familiale.



Le Réseau d'écoute, d'appui et d'accompagnement des parents (Reaap)

La Caf assure, depuis avril 2014, le pilotage et l'animation du Reaap sur le département. Ce réseau vise à favoriser le bien-être des familles en soutenant notamment les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leurs responsabilités parentales.

À ce titre, la Caf de l'Aube a organisé un appel à projet sur le département pour accompagner financièrement les opérateurs qui développent ces actions sur les territoires en 2022.

35 projets ont été retenus et validés pour un financement sur le Fonds national Parentalité Reaap (ateliers activité "enfants-parents", groupes de parole, conférence-débat, atelier de préparation à l'entrée à l'école maternelle, ...) pour un montant de 79 466€.

Plusieurs actions n'ont pas eu lieu ou ont été réduites en raison de la crise sanitaire.

Le Lieu d'accueil enfants-parents (Laep)

2022 est marquée par l'ouverture de 3 nouveaux Laep sur le département : un géré par le Cmas de La Chapelle-Saint-Luc en janvier, deux gérés par la commune d'Aix-Villemaur-Pâlis et le Comité de gestion et d'animation de Marigny-le-Châtel en septembre.

Basé sur l'anonymat et gratuit pour les familles, cet accueil favorise l'éveil et la socialisation de l'enfant et permet d'apporter un appui aux parents dans l'exercice de leur rôle.

La Caf a développé son soutien aux Laep en mettant en place:

- la formation des encadrants obligatoire avant le premier accueil en lien avec l'Acepp (18 stagiaires),
- Une aide au démarrage pour tout nouveau Laep ouvert à compter de 2022.

Le travail de prospection a été poursuivi sur différents territoires urbains et ruraux. Un nouveau Laep ouvrira ses portes en 2023 sur Pont-Sainte-Marie. D'autres projets devraient suivre cette même année.

Des missions au service de nos publics

Famille : au plus proche des parents et des enfants



Le Contrat local d'accompagnement à la scolarité (Clas)

La Caf développe son soutien, aux actions développées dans le cadre du Clas, en finançant 17 porteurs de projets en 2022, ce qui représente 71 groupes de 5 à 12 enfants sur le département, soit 618 enfants et jeunes, scolarisés du CP au lycée, pour un montant de 147 683 €.

Lever local pour renforcer les liens entre les familles et l'école, ce dispositif s'articule avec les projets d'établissement et les autres projets éducatifs locaux tels que le projet éducatif de territoire.

Afin de mieux répondre aux attentes et besoins des structures labellisées, le comité de pilotage départemental CLAS a mis en place une formation 3 journées à destination des acteurs de l'accompagnement à la scolarité afin de clarifier les missions des encadrants et coordinateurs.

L'Espace Rencontre

Ce lieu propose aux enfants et aux parents «non gardiens» une offre d'accueil permettant de :

- garantir l'exercice effectif du droit de visite fixé et encadré par le Juge aux affaires familiales,
- favoriser la qualité et la continuité des liens «parents-enfants» dans un espace sécurisant,
- accompagner les parents dans l'exercice de leur rôle éducatif et leurs responsabilités parentales.

Le service accueille tous les mercredis et samedis.

En 2022, 48 familles ont bénéficié d'un accompagnement et 75 enfants ont été accueillis au sein des locaux de la «Parenthèse».



L'Aide au départ en vacances familiales

433 familles (pour 215 en 2021) ont bénéficié d'un soutien financier d'un montant moyen de 321 €, soit un montant total de 139 102€.

356 familles dont le quotient familial était inférieur ou égal à 840€, ont reçu une aide complémentaire aux transports d'un montant de 100€ ou 200€. Le montant varie en fonction de la distance entre le domicile et le lieu d'hébergement du séjour. Cette aide a été déterminante pour 70% des familles.

Promeneurs du net Parentalité

Internet est aujourd'hui le média de communication par excellence des jeunes et fait partie intégrante de leurs pratiques culturelles.

L'image positive dont il bénéficie auprès d'eux et l'utilisation intensive qu'ils en ont, particulièrement renforcée ces deux dernières années en raison de la crise sanitaire et des périodes de confinement, en font un outil présentant de nombreux risques, mais aussi d'importantes potentialités.

Une action éducative à destination des jeunes, des parents et des professionnels de la jeunesse est apparue essentielle pour leur permettre de mieux maîtriser cet outil et les conduire à en saisir les différents enjeux.

C'est ainsi que la Caf de l'Aube, depuis 2017, a souhaité développer le projet de présence éducative sur Internet en direction des jeunes âgés de 12 à 25 ans. L'Aube dénombre 16 Promeneurs du Net Jeunesse, exerçant dans 13 structures différentes, répartis sur tout le département.

Depuis 4 ans, et plus encore depuis le début de la crise sanitaire, la place du numérique dans les relations familiales, le nécessaire accompagnement des parents dans une bonne compréhension des enjeux, des risques et des opportunités que cela présente, ont amené le comité de pilotage départemental « Promeneurs du Net » à envisager de décliner la présence éducative sur Internet pour les professionnels de la parentalité.

C'est dans ce cadre qu'un appel à projet visant la mise en place d'une expérimentation départementale sur la thématique « Promeneurs du Net Parentalité » a été lancé sur la période 2022/2023. 2 structures bénéficient de la labellisation : l'association Jeunesse pour demain (AJD) et l'UDAF (Le 11 bis).



**Prestations
familiales**

78 778 968 €

Entretien des enfants



**Aides
d'action
sociale**

661 136 €

Parentalité



© Freepik

Des missions au service de nos publics

Logement et habitat : améliorer le cadre de vie

Soutenir les politiques du logement

Le logement indécent

47 nouveaux logements ont été visités par le référent logement indécents en 2022.

Les visites sont réalisées selon trois modes opératoires : sur autosaisie de la Caf, sur signalement des partenaires (services sociaux, mairies, ...) ou sur demande de l'allocataire bénéficiant de l'Allocation de logement familial ou de l'Allocation de logement social.

- 7 signalements partenaires
- 9 signalements allocataires
- 3 auto-saisies
- 80 dossiers traités en 2022 dont 21 sans suite.
- 17 logements ont été diagnostiqués indécents, dont 9 consignés d'allocation logement. Durée moyenne de la consignation 5 mois.

L'Association Départementale Information Logement de l'Aube a effectué 50 pré-visites et le PACT (Protection, Amélioration, Conservation, Transformation de l'habitat) 32 visites au titre des Fonds public et Territoire, ces associations participent ainsi à renforcer les actions de détection.

Au cours de cet accompagnement, bailleurs et locataires sont sensibilisés sur leurs droits et devoirs. Ils bénéficient de conseils techniques et d'une orientation auprès des services spécialisés (financement et réalisation de travaux, démarches et informations juridiques).

La contribution à l'amélioration du cadre de vie

Les aides à l'équipement mobilier ménager

La Caf a attribué 171 aides destinées à l'acquisition de biens mobiliers et ménagers de première nécessité pour un montant total de 69 211 €.

Le Prêt d'amélioration de l'habitat

La Caf a attribué un prêt à l'amélioration de l'habitat à 4 familles allocataires pour une enveloppe sur fonds locaux de 13 530 € afin de réaliser des travaux d'isolation et d'amélioration du logement.

Le Pact chargé d'apporter une information technique complémentaire aux familles allocataires et à la Caf dans les projets d'amélioration de l'habitat et de lutte contre l'indécence du logement.

Les impayés de loyer

Les familles bénéficiaires d'Alf ayant un impayé de loyer inférieur à 6 mois peuvent être suivies et accompagnées par un travailleur social de la Caf. Les familles reçoivent un courrier de mise à disposition et un rendez-vous leur est systématiquement proposé.

124 familles ont bénéficié d'informations, de conseils et, pour certaines, d'un accompagnement social plus approfondi.

L'accompagnement social s'effectue autour de l'aide au relogement, l'aide à la mise en place d'un plan d'apurement et la négociation avec le bailleur.



Développer l'animation de la vie sociale

L'accompagnement technique et financier

La Caf de l'Aube apporte un accompagnement technique et financier aux porteurs de projets de l'animation de la vie sociale.

Au 31 décembre 2022, le département de l'Aube dénombre 9 centres sociaux dont 6 bénéficiant également d'un agrément au titre de la prestation de service «Animation collective famille» et 4 «Espace de vie sociale».

2022 a été marquée par le démarrage des travaux de préfiguration en centre social de la MJC de Romilly-sur-Seine.



Prestations
familiales

74 197 903 €
Logement



Aides
d'action
sociale

177 805 €
Logement

1 181 827 €
Animation vie sociale

Solidarité et insertion : des droits pour tous

Accompagner les plus vulnérables

Les événements fragilisants

Les travailleurs sociaux accompagnent les familles allocataires avec enfants à charge confrontées à un événement familial déstabilisant dont le fait générateur est :

- la séparation,
- la monoparentalité (entre 24 et 35 ans),
- les violences conjugales,
- les urgences sociales,
- le décès d'un parent ou d'un enfant.

En 2022, 1 432 allocataires ont bénéficié d'informations, de conseils et/ou d'accompagnements.

L'accompagnement social peut prendre plusieurs formes : aide à l'acceptation de l'événement, accès aux droits, conseils en droit de la famille, aide à l'organisation du budget et/ou de la vie quotidienne et soutien à la parentalité, urgence sociale.

Poursuite du parcours local « Parcours Logement »

La Caf de l'Aube a mis en place un « Parcours logement » pour les personnes vulnérables qui subissent des violences conjugales, qui sont en situation de crise et prêtes à quitter le conjoint violent en urgence ou femmes menacées de mariage forcé, ou lors d'une indécence sévère. L'objectif de ce parcours est de permettre un accompagnement social sur les problématiques suivantes – logement/relogement, budget et une ouverture rapidement des droits par le service prestations. 28 personnes ont bénéficié de cet accompagnement dont 7 étaient victimes de violences conjugales. 22 personnes ont été prises en charge dans le cadre du dispositif «*Help !*» initié par l'Urssaf.

L'aide sur projet

Les aides sur projet (secours et/ou prêts) permettent d'aider les familles à réaliser un projet personnel co-construit avec un travailleur social de la Caf. Elles ont concerné 130 familles toutes aides confondues pour un montant de 126 638 €.

L'aide à domicile

L'aide à domicile vise à soutenir la fonction parentale et permet de créer les conditions favorables à l'autonomie et à l'insertion des familles les plus vulnérables.

L'Adad est actuellement la seule structure conventionnée par la Caf. Un partenariat existe avec le Conseil départemental qui finance aussi les activités familles de l'association. La Caf soutien l'association sur fonds locaux dans le cadre du droit au répit des familles d'enfant porteur de handicap en complément des critères des faits générateurs nationaux. 31 familles ont été soutenues sur le motif « inclusion d'un enfant porteur de handicap » et 9 familles sur le droit au répit local.



Les rendez-vous des droits

Le rendez-vous des droits est un temps de rencontre individuel avec un usager qui consiste à étudier l'ensemble des aides légales et extra-légales, à l'informer et à l'orienter vers les dispositifs gérés par d'autres partenaires. Ces rendez-vous sont assurés à la fois par les travailleurs sociaux et les techniciens conseil. À la Caf de l'Aube, 763 rendez-vous des droits ont été réalisés.



Prestations
familiales

60 152 630 €
Handicap
123 225 036 €
Précarité



Aides
d'action
sociale

764 818€
Accompagnement
des familles

Des missions au service de nos publics

Renforcer l'accès aux droits

2022 : la Caf de l'Aube choisie pour l'étude sur la modernisation de la Prime d'activité et du RSA

La modernisation de la délivrance de la prime d'activité et du revenu de solidarité active a pour objectifs de simplifier les démarches des usagers, de sécuriser les droits versés en limitant les indus et les rappels de droits, de faciliter le travail en gestion pour les caisses, et de favoriser le juste recours à la prestation par l'automatisation du renseignement d'une grande partie des ressources.

Elle consiste entre autre, à l'instar de ce qui est pratiqué pour les aides au logement, à s'appuyer sur les revenus DRM (Dispositif des Ressources Mutualisées) comportant :

- les revenus déclarés par son employeur (DSN : Déclarations Sociales Nominatives)
- les revenus déclarés par les organismes sociaux ou fonction publique (PASRAU : Prélèvement A la Source des Revenus AUTres)

Depuis avril 2022, la Caf de l'Aube participe à un test à blanc visant à comparer les données transmises en DRM avec celles déclarées par les allocataires.

Les travaux visent à mesurer les impacts d'une potentielle réforme des modalités d'acquisition des ressources afin de mettre en place cette évolution de manière sécurisée et efficiente. Ils seront poursuivis tout au long de l'année 2023, et concerneront une dizaine de Caf.

Ils n'ont aucune conséquence sur le calcul des droits des allocataires qui continuent à être calculés à partir des ressources déclarées par les allocataires dans leurs déclarations trimestrielles.

Une année intense en matière d'écoulement de la charge

L'année 2022 a été marquée par plusieurs éléments :

- un contexte de crise économique en dégradation multipliant les sollicitations des bénéficiaires auprès de la Caf du fait de changements répétés des statuts professionnels
- le versement de plusieurs primes par la Caf générant des sollicitations sur la ligne du public : indemnité inflation, aide exceptionnelle de solidarité, aide exceptionnelle de solidarité PPA.

Traitement des dossiers des prestations familiales

Après une année 2021 complexe, les événements 2022 n'ont pas permis d'écourter les délais de prise en charge.

Le délais de démarche moyen, durée écoulée entre la première sollicitation de l'allocataire et le traitement intégral de son dossier s'établit à 18,5 jours en 2022 (contre 15,1 jours en 2021) pour les dossiers classiques et à 15,8 jours (contre 12,9 jours en 2021) pour les minimas sociaux.

Au total ce sont près de 989 000 justificatifs pris en charge par la Caf de l'Aube pour étudier les droits des usagers.

Relation de service

Des évolutions en matière d'offre de service

En 2022, la Caf a mis en place des plages de rendez-vous (RDV) visio-accueil, réservables depuis le caf.fr. Allocataire et agent Caf peuvent échanger à distance tout en bénéficiant d'un échange vidéo, facilitant la communication entre les deux interlocuteurs. 116 personnes ont bénéficié de cette nouveauté.

Cette offre complète :

- l'accueil sans RDV de premier niveau au siège de la Caf
- l'accueil téléphonique sur RDV
- l'accueil physique sur RDV au siège
- l'accueil en permanence sur RDV à Bar/Aube, Nogent/Seine et Romilly/Seine

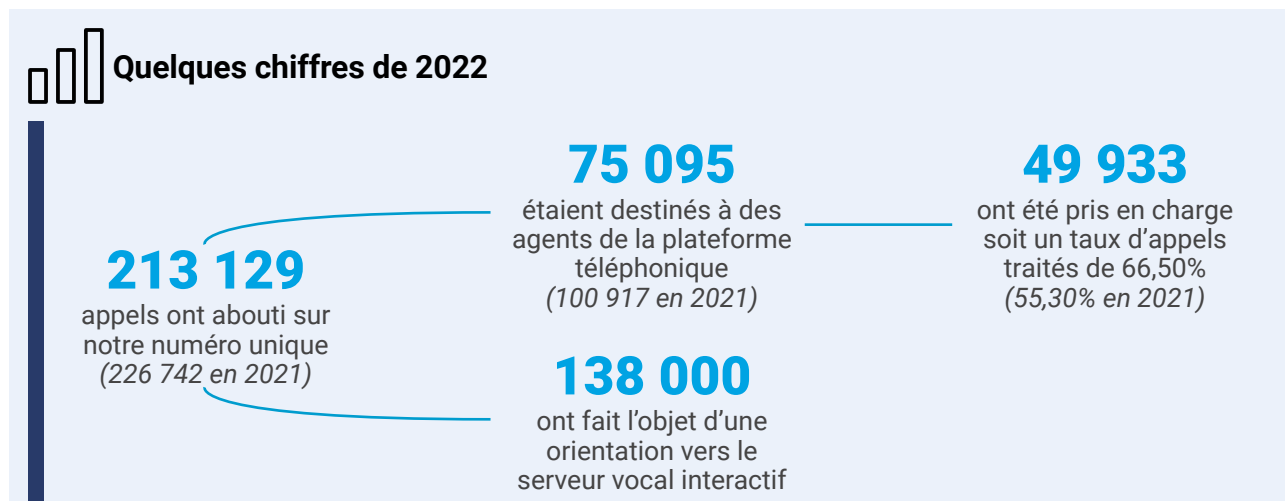
Toutes les offres sur RDV sont réservables par l'utilisateur directement depuis le caf.fr.

Chaque matin, de nouveaux créneaux sont ouverts à la réservation. Une attention particulière doit être portée sur le lieu du RDV choisi.

De plus, le département compte 17 France Services assurant notamment une réponse de premier niveau Caf, à proximité du lieu d'habitation. Les agents des France Services bénéficient d'un accompagnement Caf en matière de formation.

Plus d'informations pour trouver un France Services à proximité : <https://lannuaire.service-public.fr/navigation/grand-est/aube/msap>

En parallèle, la Caf de l'Aube est joignable au 3230 (service gratuit + prix appel), qui est le numéro de contact unique. Les appels sont centralisés sur les sites de Strasbourg et Mulhouse, pour notre compte.

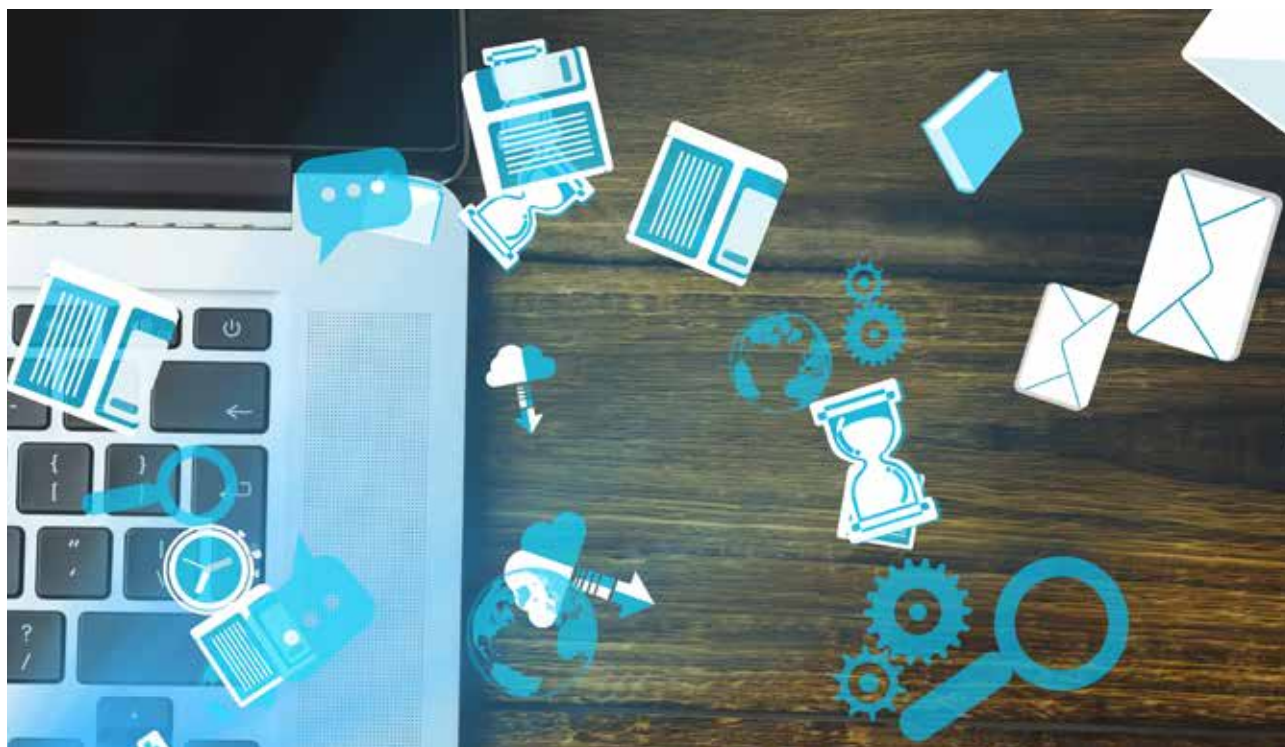


Mise en place des échanges dématérialisés avec les partenaires

Dans le cadre de la simplification administrative et afin de diminuer l'empreinte écologique, la Caf étend ses échanges dématérialisés avec de nouveaux partenaires.

Ainsi, en 2022, des travaux ont été lancés avec les services de la Protection Maternelle et Infantile (PMI) et la Maison Départementale des Personnes Handicapées (MDPH) pour limiter les adressages d'information par voie papier et favoriser la transmission sécurisée par voie dématérialisée.

Cette évolution progressive est un succès. Une partie des informations MDPH est désormais fournie à la Caf par ce biais. Les travaux se poursuivent avec ces mêmes partenaires pour élargir le périmètre.



Garantir la qualité et l'accès aux droits

Prévenir et lutter contre la fraude



© Freepik

La lutte contre la fraude

La lutte contre la fraude aux prestations est déclinée à la Caf de l'Aube avec la mobilisation de tous les acteurs et des objectifs de qualification en hausse.

On peut noter :

- la mise en œuvre systématique du ciblage des dossiers à risque à l'aide du datamining (fouille de données), soit 1 453 contrôles (sur pièces et sur place) clôturés en 2022,
- la priorité donnée aux contrôles sur place issus du datamining à fort score de risque,
- la mobilisation des équipes pour détecter les situations de non déclaration de situation réitérées susceptibles d'ouvrir la qualification frauduleuse, au travers de l'exploitation des échanges d'informations avec les partenaires (Ddfip, Pôle Emploi, ...),
- des sanctions lourdes avec notamment la majoration de 50% du montant mensuel de remboursement en cas de fraude qualifiée (majoration de 100% en cas de récidive de fraude dans les 5 ans) depuis le Décret du 02/04/2019.

La Caf mobilise tous les moyens dont elle dispose dans le cadre de la lutte contre la fraude.

Ainsi, selon les dispositions du code de la sécurité sociale, les Caf ont la possibilité de prononcer des pénalités financières à l'encontre des allocataires. Ce mode de sanction est privilégié aux dépôts de plainte, afin d'assurer une exécution plus rapide de la sanction et de ne pas engorger les tribunaux.

En 2018, le Conseil départemental de l'Aube a délégué la gestion de la fraude au Rsa à la Caf, dans le cadre de la convention de gestion du Rsa. Le montant des pénalités infligées aux allocataires a encore augmenté en 2022 (voir page suivante), dans la mesure où le montant des pénalités est notamment fonction du préjudice.

La Caf de l'Aube est membre du Comité opérationnel départemental anti-fraude du département de l'Aube (Codaf). Ce comité est co-présidé par le Préfet et le Procureur de la République et permet la mise en place d'actions de lutte contre la fraude menée conjointement par les services de police et de gendarmerie, les organismes de sécurité sociale (Cpam, Urssaf, MSA) et les services de l'Etat (Direccte, DDETSPP, Ddfip), cette liste n'étant pas exhaustive.



L'arsenal juridique mis à disposition des Caf ne cesse de s'étoffer dans le domaine de la lutte contre la fraude. Ainsi, les allocataires ayant fait obstacle à un contrôle sur place peuvent se voir infliger une pénalité administrative.

Compte tenu de la situation sanitaire, le contrôle sur place a su s'adapter (contrôles aux guichets ou à distance) pour demeurer un outil majeur de la lutte contre la fraude. Grâce aux outils de datamining, les suspicions de fraude sont mieux détectées et les contrôleurs sur place peuvent investiguer pour parvenir à des suspicions de fraude : près de 10% de contrôles sur place concluent à une suspicion de fraude.

En termes de prévention de la fraude, la Caf de l'Aube communique en externe et en interne et relaye les campagnes de communication réalisées par la Cnaf.



**228 fraudes
qualifiées**

194 en 2021



**184 388 € de
pénalités infligées**

164 195 € en 2021



**44 décisions de
dépôts de plainte**

21 en 2021

4



Des ressources
pour agir

Les ressources et les moyens

Les ressources humaines

La Caf et son personnel

La Caf compte **149 agents** présents à l'effectif au 31 décembre 2022 dont 126 femmes (84,56%).

L'âge moyen des agents est de **43,30 ans** (44 ans en 2021) et l'ancienneté moyenne dans l'institution de 15,30 ans (16,50 ans en 2021).

Le personnel est réparti dans 11 familles professionnelles, soit **22 métiers** différents et **53 référentiels emplois et compétences** (hors agents de direction).

8 agents travaillent à temps partiel, soit 5,19% de l'effectif ; 6 d'entre eux bénéficient de la prise en charge du complément des cotisations patronales et salariales d'assurance vieillesse, y compris de retraite complémentaire, de manière à ce que les droits équivalent à ceux d'un temps plein. Les horaires hebdomadaires varient de 15h00 à 32h00.

17 recrutements en contrat à durée indéterminée ont été réalisés. 42 contrats à durée déterminée ont été conclus dans l'année.

L'absentéisme maladie a représenté **7,32%** en 2022.

Répartition de l'effectif au 31.12.2022

Niveau de classification	Femmes	Hommes
Niveau 2	0	0
Niveau 3	38	5
Niveau 4	53	5
Niveau 5A / 5B	22	7
Niveau 6	7	1
Niveau 7	1	0
Niveau 8	4	1
Niveau 9	0	1
Informaticien	0	1
Agent de direction	1	2
TOTAL	126	23

La formation professionnelle

42 079 € ont été consacrés à la formation professionnelle (coûts pédagogiques). **86 salariés** (57,72% de l'effectif) ont bénéficié d'une ou plusieurs formations en interne et en externe.

4 565 heures ont concerné des actions d'adaptation au poste de travail ou liées à l'évolution ou au maintien dans l'emploi.

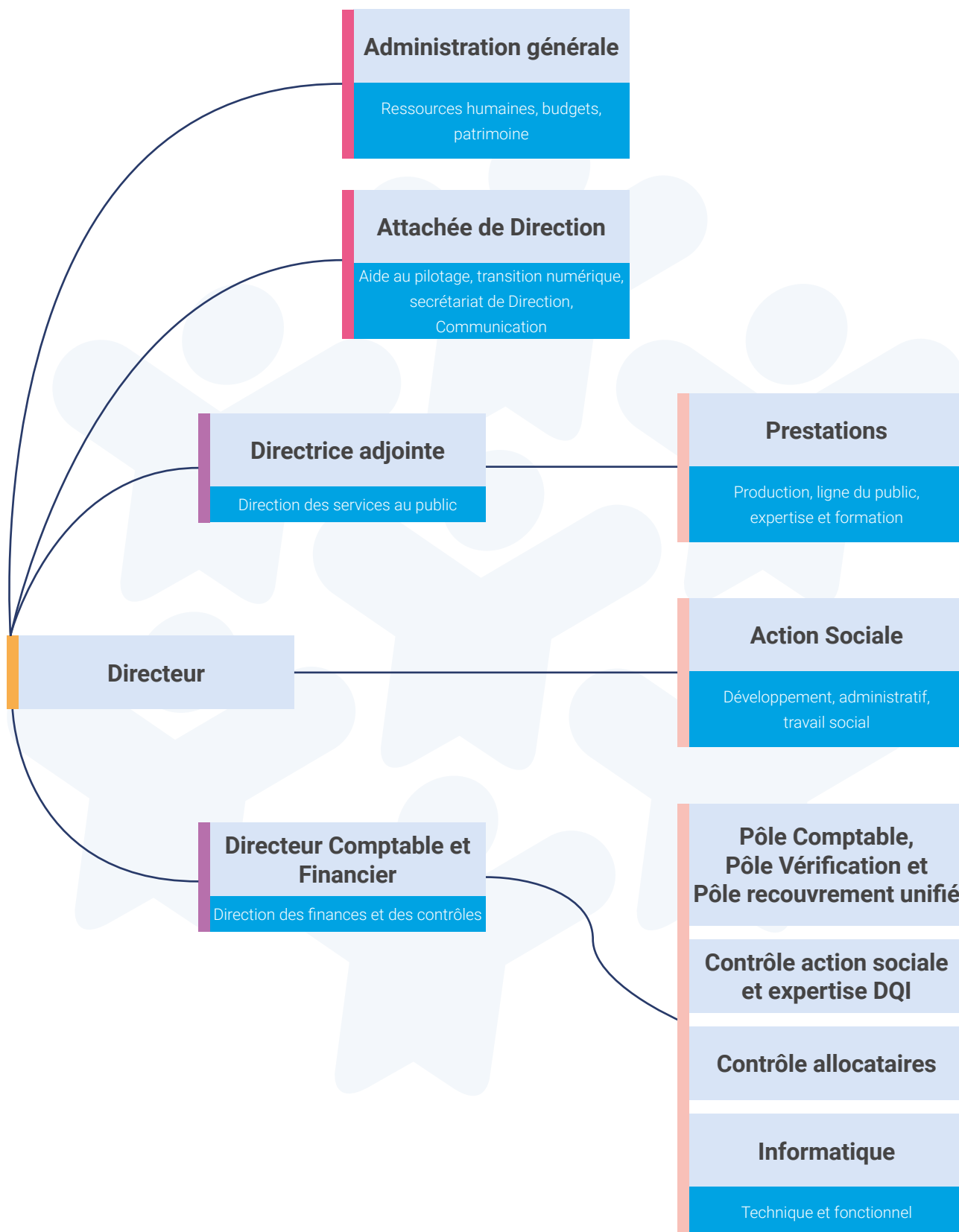
La santé au travail

Le **Document unique d'évaluation des risques** (Duer) est présenté au Comité social et économique (Cse) avec le **bilan annuel sur la santé, sécurité et conditions de travail**.

Les différentes fiches de risques professionnels sont examinées ponctuellement au sein de la Commission santé sécurité et conditions de travail (Cssct).

Une fiche consacrée aux Risques psychosociaux (Rps) est intégrée à ce document.





Les ressources et les moyens

Les moyens financiers

Les dépenses

Les prestations légales

Les prestations légales versées aux allocataires s'élèvent à **382 373 578 €** et sont réparties comme suit :

- 35,75% sont des prestations versées sur le fonds national des prestations familiales,
- 49,79% sont des prestations versées sur fonds de l'État,
- 14,46% sont des prestations versées sur fonds du Conseil départemental.

L'action sociale

Les aides d'action sociale aux familles et aux partenaires représentent un montant global de **23 912 358 €**.

La dotation nationale pour le financement des prestations de service ordinaires est de 10 741 369 €. Elle est de 4 497 291 € pour les Contrats enfance et jeunesse et de 4 633 556 € pour les autres prestations (plans crèches, Bafa, ...).

La gestion administrative

Le total des dépenses pour l'année 2022 s'est élevé à **9 713 008 €**. Elles se décomposent comme suit :

- Frais de personnel..... 7 446 342 €
- Dépenses de fonctionnement 1 780 230 €
- Investissements 486 436 €

Les dépenses ont diminué de 28,06% entre 2021 et 2022.

Le total des engagements financiers au titre de l'année 2022 s'établit à 415 998 944 €.

L'activité comptable

821 482 virements et 1 chèque ont été émis en 2022 à destination des allocataires, des fournisseurs et du personnel.

Au total, ce sont 10 343 pièces comptables qui ont été générées, traduisant les opérations diverses de la Caisse avec ses allocataires, partenaires, fournisseurs et agents.

Un processus de certification des comptes est mis en place avec pour point d'entrée l'ensemble de ces enregistrements. En effet, depuis la loi organique du 2 août 2005, les comptes des Caf doivent être

validés par l'agent comptable national. Les comptes de la Branche doivent ensuite être certifiés par la Cour des comptes.

Les Caf sont ainsi tenues de fournir en plus des comptes annuels et des documents de synthèse, un dossier de contrôle interne et un dossier de clôture ayant pour objet de justifier certaines sommes ou d'expliquer les variations les plus importantes.

Les comptes 2022 de la Caf de l'Aube ont été validés avec 9 observations par la Cnaf.

La gestion des indus

35 585 indus ont été créés en 2022 pour un montant de 14 901 392 €.

La Caf a recouvré **14 310 081 €**. Ce recouvrement se décompose de la façon suivante :

- Recouvrement par retenue 84,71%
- Recouvrement par remboursement direct de l'allocataire 9,49%
- Remises de dette 4,17%
- Prélèvement 0,96%
- Autres (annulations, transferts, ...) 0,67%



Le système d'information

Le parc informatique local

Quantités	Matériels
4	Serveurs (dont 2 physiques)
45	Pc portables
255	Stations
11	Imprimantes
23	Pc libre-service
30	Téléphones mobiles
154	Téléphones IP

Les demandes d'intervention auprès du service informatique sont réalisées par les utilisateurs au travers d'un outil dédié : g@ci. Le nombre de demandes pour l'année 2022 en baisse de 8,6% à 1 047 (1 145 en 2021, 1 000 en 2020, 1 038 en 2019).

Télétravail

Le télétravail concerne désormais de façon régulière 80% du personnel, et l'essentiel de l'encadrement y a recours de façon moins soutenue.

Afin de réduire la taille du parc, et faciliter ainsi la maintenance des ordinateurs, un plan pluriannuel (3-4 années) prévoit la substitution des stations mobilisées par les télétravailleurs par un PC unique.

Il s'agit d'une solution innovante qui permet aux salariés de ne déplacer que leur mini PC : au bureau comme au domicile, l'ensemble des périphériques (écrans, clavier, souris, webcam, casque et réseau) sont branchés à un dock qu'il suffit de connecter à l'ordinateur via un unique câble USB, assurant également son alimentation électrique.

Les difficultés d'approvisionnement en matériels électroniques ne nous ont pas permis d'aller au-delà des tests de validation de la solution. Dix postes uniques ont donc été déployés en 2022, et le triple devrait l'être en 2023.

Les évolutions du système d'information

L'environnement informatique évolue constamment. C'est ainsi qu'en 2022 :

- Le parc a fait l'objet des mises à jour décidées par la caisse nationale pour garantir la sécurité

du Système d'Information.

- La migration vers la nouvelle solution réseau Linkt a débuté à la mi 2022.
- La migration des outils (bases et boîtes à lettres Lotus Notes) vers l'environnement Microsoft s'est poursuivie en 2022.
- La solution d'impression locale nationale Gil a été remplacée en février par une solution locale (Guy) sans rupture de service.
- Le remplacement des serveurs Windows 2008 a été réalisé avant la fin de l'année ; seul subsiste le serveur de gestion du temps, dont la migration est prévue début 2023.

Un système d'information aligné sur les enjeux stratégiques

La montée en charge des services, partenaires et utilisateurs, de Mon Compte Partenaire se poursuit. La solution « Habtiers » est maintenue afin de maintenir actifs les services non migrés.

L'évolution des effectifs du service

L'effectif du service est stabilisé avec la titularisation d'un agent en CDD et la nomination d'un responsable adjoint.



© Freepik

La démarche qualité intégrée

Au service du contrôle interne

La démarche qualité intégrée

Engagée depuis plusieurs années dans une démarche de qualité intégrée, la Caf de l'Aube a poursuivi en 2022 le déploiement des processus qui visent à revisiter et optimiser l'organisation du travail. La cartographie des processus applicable au réseau des Caf a été révisée. L'analyse des risques opérationnels portés par les référentiels de processus applicables aux Caf a été complétée et s'est enrichie. Cette révision vise l'harmonisation nationale des modalités de traitement des dossiers, une qualité accrue et une couverture des risques majeurs (délais de traitement, exactitude des droits, ...). Cette démarche contribue au contrôle interne.

L'objectif de la branche est, à terme, de couvrir l'ensemble des activités des organismes par des processus. Les premiers processus déployés concernaient le système d'information de la branche, puis la production des prestations. Il s'étend maintenant à tous les secteurs d'activité, les secteurs métier au sens large (le contrôle sur pièce), comme les fonctions support (la comptabilité).

Des revues de processus ont été organisées en 2022 (dont « Gérer les réclamations », « Gérer les archives » et « Gérer les achats ») et la revue de direction a été réalisée sur le premier trimestre 2023. Elles correspondent à des temps forts de pilotage et permettent aux acteurs impliqués dans le fonctionnement des processus, selon une méthode précise, de faire progresser le fonctionnement de leur activité. Elles ont été mises en œuvre sur des processus «métier» et «support» tels que les sécurités du système d'information ou les habilitations. Un comité de pilotage stratégique trimestriel a été organisé en 2022, afin de renforcer le pilotage local du contrôle interne.

La qualité de liquidation est évaluée depuis 2013 selon 2 indicateurs, l'IQL0 (avant paiement) et l'IQL6 (6 mois après traitement initial du dossier). La qualité de la liquidation est une priorité pour la Caf de l'Aube, ce qui se traduit par une amélioration des indicateurs : 96,21 en 2022 contre 94,80 % en 2022 pour l'IQL0, et 98.39% en 2022 contre 97,70 % en 2021 pour l'IQL6.



Le contrôle interne

Domaine de responsabilité partagée entre le directeur et le directeur comptable et financier en vertu du décret du 14 octobre 2013, il couvre tous les champs de l'activité de l'organisme. L'objet est d'assurer la maîtrise des risques de toute nature, notamment financiers, inhérents aux missions confiées à l'organisme. Le plan de contrôle interne 2022 prévoyait 67 objectifs locaux.

La sécurisation des prestations légales et l'action sociale

Un plan annuel de contrôle interne détaille tous les contrôles au titre des prestations légales : contrôle des données entrantes, de l'exercice du métier, du respect des procédures de travail (démarche qualité intégrée). Il détaille les contrôles au titre de l'action sociale collective ou individuelle, de la sécurisation du système d'information, de la gestion et il comporte un plan de prévention contre la fraude interne.

À titre d'illustration, en 2022, les contrôleurs assermentés ont effectué **671 contrôles sur place représentant 1 553 672 € d'impacts financiers** (indus ou rappels).

Les délégués du Directeur Comptable et Financier et le service prestations familiales ont réalisé **1 386 contrôles datamining données entrantes pour un impact financier de 1 606 112 €** (indus, rappels et préjudices évités).

Par ailleurs, les délégués du Directeur Comptable et Financier ont effectué **13 281 contrôles avant ou après paiement** (hors datamining données entrantes), pour un impact financier de **3 461 792 €**. Enfin, la Caf dispose d'autres outils pour sécuriser le paiement des prestations :

- Le rapprochement annuel ou trimestriel des ressources déclarées à la Caf par les allocataires et les services fiscaux,
- Les boucles qualité : un échantillon de dossiers sélectionnés par requête est vérifié afin de s'assurer de la bonne application des bonnes pratiques. À défaut, un plan d'actions est mis en place afin de corriger les erreurs détectées.

La politique de contrôle s'applique également à l'action sociale : 13 équipements bénéficiaires de prestations de service ont été contrôlés sur place (établissements d'accueil du jeune enfant ou centres de loisirs...), pour 106 677 € de trop perçu et 3 721 € de rappels notifiés. Au total, une masse financière de 1 590 330 € a été contrôlée auprès des équipements bénéficiant de prestations de service de la part de la Caf.

La sécurisation des systèmes d'information

La branche famille détient des données personnelles et financières qu'il faut impérativement protéger, et la sécurisation des systèmes d'information est un outil essentiel. Deux processus sont concernés : le référentiel de contrôle interne du système d'information et le processus habilitations. Leur mise en œuvre et leur suivi font l'objet d'un comité de pilotage trimestriel.

Le déploiement des processus informatiques est audité chaque année, en interne (audit de type 1). En 2022, la Caf de l'Aube a fait l'objet d'un audit Cnaf sur le processus habilitations (audit de type 2).

Le contrôle interne fait l'objet d'un rapport annuel (Dossier de contrôle interne puis Dossier de clôture) transmis aux auditeurs de la Cnaf en vue de la validation des comptes.



Le développement durable

Une responsabilité envers les générations futures, une responsabilité écologique partagée

C'est dans ce contexte que la Caf de l'Aube a construit ses différentes politiques (politique immobilière, politique d'achat, politique de ressources humaines) en plaçant le développement durable au cœur de sa stratégie d'entreprise.

L'outil de reporting Perl's est alimenté et les données annuelles ainsi centralisées permettent de suivre l'ensemble des indicateurs et de mettre en évidence les efforts accomplis.

Le volet environnemental et le volet économique

Diminution de consommation d'électricité

Nous avons poursuivi nos efforts en 2022 avec un recul de 37,23% de notre consommation d'électricité. Cela est principalement due au fait qu'en 2021 nous avons encore les 2 sites à chauffer et une diminution de la température demandée pour le chauffage à partir de l'hiver 2022.

La réduction des gaz à effet de serre

En 2022, l'ensemble de la caisse a maintenu l'utilisation des nouveaux outils de conférence à distance avec Microsoft Teams pour les réunions et les formations à distance.

La réduction de la consommation d'eau

On enregistre un recul de 2,94% de notre consommation d'eau par rapport à 2021. La principale raison est le fait que nous n'occupons plus qu'un seul site en 2022.

Le volet social

La Caf a marqué son engagement au regard de la qualité de vie au travail :

- de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle, avec la signature d'un avenant au télétravail permettant un assouplissement du premier protocole, en ouvrant la possibilité aux nouveaux salariés de télétravailler après 6 mois d'ancienneté. Il permet de prendre en compte des situations particulières de difficulté de travail pour les personnes seules en charge d'enfant avec adaptation des horaires.
- de l'adaptation de la communication avec la mise en place de news administration générale/RH.



5



La gouvernance

L'équipe de Direction



**Pedro
RODRIGUES**
Directeur

Le Directeur,

Pedro RODRIGUES, assure le pilotage général de la Caf. Il a autorité sur le personnel et fixe l'organisation du travail dans les services.

Il soumet les budgets de gestion administrative et d'action sociale au Conseil d'administration.

Il signe le Contrat pluriannuel d'objectifs et de gestion (Cpog) avec la Présidente du Conseil d'administration.

Il engage les dépenses et représente la Caf en justice et dans les actes de la vie civile. Il supervise les services Administration générale et Action sociale.



**Bahar
BILGIN**
Directrice adjointe

La Directrice adjointe,

Bahar BILGIN, assiste le Directeur et le remplace en cas d'empêchement dans le cadre d'une délégation générale. Elle supervise le service Prestations.



**Jean-Pierre
NOIRAUULT**
*Directeur Comptable
et Financier*

Le Directeur comptable et financier,

Jean-Pierre NOIRAUULT, assure la Direction des finances et des contrôles. Dans ce cadre, il supervise les différents pôles* liés à la comptabilité, le service informatique et le contrôle sur place en action sociale et auprès des allocataires.

**comptabilité / vérification et recouvrement unifié*



**Laura
GLOTON**
Manager stratégique

Le Manager stratégique,

Laura GLOTON, a en charge le pilotage des ressources humaines, du budget et la gestion du patrimoine.



**Amandine
SEGUY**
Attachée de Direction

L'Attachée de direction,

Amandine SEGUY, a en charge le secrétariat de Direction, la communication et assure l'aide au pilotage de la Caisse d'Allocations Familiales.

Le Conseil d'Administration

Le Conseil d'administration, composé de 22 administrateurs titulaires (et 12 suppléants) désignés, a été installé le 30 mars 2022.

Il définit la politique d'action sociale et familiale de l'organisme, en cohérence avec les orientations définies par la Caisse nationale.

Il vote les budgets primitifs et rectificatifs de gestion administrative et d'action sociale. Il autorise le Président à signer, avec le Directeur, le Cpog. Il approuve les comptes de l'organisme. Il adopte différents rapports (financier, d'activité, ...).

En 2022, le Conseil d'administration s'est réuni 4 fois. Les administrateurs représentent la Caf dans divers organismes extérieurs. Ils siègent dans plusieurs commissions :

- commission de recours amiable.... 11 réunions
- commission des pénalités..... 9 réunions
- commission sociale 4 réunions
- commission des aides individuelles 2 réunions

Représentants des assurés sociaux

CFDT

Marine BOULACHIN, Jean-Marie BLIN | Véronique LECORCHE, Lakhdar BRAHMI

CFE-CGC

Emmanuel DUSSAUSSOIS | Patrick VANARET

CFTC

Yannick LEQUEUX | Séverine CHARLES

CGT

Marc SCHREINER, Valérian ROBERT | Françoise GONDE, Hélène GONCALVES

CGT-FO

Séraphin DONI, Magali GEMBLE | Christophe ROUSSELOT, Sylvie DUBOIS

Représentants des employeurs

CPME

Fabienne THOUMYRE LE GUEN, Frédéric AMIOT | -

MEDEF

Jean-Luc LAMBLIN, Silvio GRIGNOLO | -

U2P

- | -

Représentants des travailleurs indépendants

CPME

François REY | -

U2P

- | -

FNAE

Sandra GOMEZ | -

Représentants des associations familiales

UNAF

Marie ROUGANE DE CHANTELOUP, Isabelle GOURDAUD, Magalie VAN DER SLEEN, Aïssatou MILLARD

Blandine CHARMONT, Pascal MONGIN-RAPPART, Alexandre LAMBERT, Patricia CHOLLIER

Personnes qualifiées

Daniel PUIGMAL, Nadia RABAT, Véronique ESNAULT, Chantal BOUSQUIERE

Représentants du personnel

Collège employés

Laurinda COUTO, Mustapha AFAKIR | Carole LENOIR, Karina SERRANITO

Collège cadres

Frédérique DUBOIS | Pauline CIRY

Président

Séraphin
DONI

1er Vice-président

Yannick
LEQUEUX

2ème Vice-présidente

Magalie
VAN DER SLEEN

3ème Vice-président

Silvio
GRIGNOLO

Légende :

Titulaires | Suppléants

6



Annexes

Les prestations légales

PRESTATION	NOMBRE TOTAL DE BÉNÉFICIAIRES au 31 décembre			MONTANT ANNUEL EN €		
	2022	2021	Évolution en %	2022	2021	Évolution en %
NAISSANCE - JEUNE ENFANT	9 095	7 926	12,85%	46 041 392,67	45 537 335,31	1,11%
Prestation d'accueil du jeune enfant - Prime naissance ou adoption	194	200	-3,09%	2 389 596,07	3 276 743,89	-27,07%
Allocation de base (y compris régulier Aje et allocation d'adoption)	6 589	6 749	-2,43%	13 891 650,19	13 622 286,59	1,98%
Prestation partagée de l'éducation de l'enfant (Prepave)	728	786	-7,97%	2 923 504,45	2 823 513,83	3,54%
Complément Mode de garde	307	3 166	-931,27%	26 824 408,15	25 805 983,16	3,95%
PRESTATIONS D'ENTRETIEN	38 161	24 126	36,78%	78 778 968,37	76 794 892,67	2,58%
Allocations familiales	19 703	19 961	-1,31%	56 978 895,42	55 410 170,01	2,83%
Complément familial	4 096	4 201	-2,56%	11 451 858,88	11 388 305,30	0,56%
• dont Cf avec montant différentiel	92	60	34,78%			
Allocation de rentrée scolaire (noyau dur)	14 362	14 765	-2,81%	10 348 214,07	9 996 417,36	3,52%
LOGEMENT	29 431	30 653	-4,15%	74 197 903,57	75 721 851,45	-2,01%
Allocation de logement familiale	3 679	4 034	-9,65%	13 499 431,05	14 174 498,51	-4,76%
Allocation de logement sociale	9 112	9 584	-5,18%	19 943 695,40	20 004 796,71	-0,31%
Aide personnalisée au logement	16 626	17 027	-2,41%	40 724 979,43	41 502 405,90	-1,87%
Divers (prime de déménagement, prêt amélioration de l'habitat)	14	18	-28,57%	29 797,69	40 150,33	-25,78%
HANDICAP	8 721	7 660	12,17%	60 152 630,78	59 970 260,22	5,59%
Allocation d'éducation de l'enfant handicapé	1 615	1 527	5,45%	5 675 523,99	5 082 163,95	11,68%
Allocation journalière de présence parentale	25	27	-8,00%	488 888,41	310 074,09	54,19%
Complément Ajpp	9	6	33,33%	17 565,91	12 063,47	45,61%
Allocation adultes handicapés	5 763	5 760	-0,19%	52 094 825,97	49 670 471,43	4,88%
• dont Aah calcul trimestriel	860	839	2,44%			
Compléments Aah (avec ou sans Aah)	1 309	1 356	-3,59%	1 875 726,50	1 888 487,28	-0,68%
PRÉCARITÉ ET ISOLEMENT	22 381	30 549	-36,50%	123 225 036,82	114 791 414,07	7,35%
Allocation de soutien familial	4 713	4 451	5,56%	11 281 795,21	9 783 646,03	15,31%
Revenu de solidarité active - droit commun et jeunes	8 834	9 187	-4,00%	58 835 598,89	58 467 117,36	0,63%
• dont Rsa avec majoration isolement	1 284	1 314	-2,34%	9 198 160,84	9 185 434,34	0,14%
• dont Rsa sans majoration isolement y compris jeunes	7 550	7 873	-4,28%	46 091 475,28	47 146 741,77	-2,24%
Prime d'activité	22 988	22 293	3,02%	47 892 968,52	46 452 388,82	3,10%
Allocations forfaitaires en cas de décès d'un enfant	51	39	23,53%	108 087,05	82 461,86	31,08%
TOTAL	62 430*	62 961*	-0,85%	382 397 397,75	369 815 606,78	3,40%

* Le nombre total d'allocataires n'est pas la somme des différentes rubriques, un même allocataire pouvant percevoir plusieurs prestations.

Les aides d'action sociale

FONCTION	DOMAINE D'INTERVENTION	MONTANT ANNUEL EN €		Évolution en %
		2022	2021	
NAISSANCE PETITE ENFANCE	<ul style="list-style-type: none"> • Crèches, haltes-garderies • Multi-accueils • Relais assistants maternels • Autres lieux d'accueil et d'éveil • Fonction globale accueil • Divers 	14 662 017	13 807 034	6,19%
TEMPS LIBRE DES ENFANTS, DES JEUNES ET DES FAMILLES	<ul style="list-style-type: none"> • Accueil de loisirs sans hébergement • Colonies, camps • Autres loisirs de proximité • Fonction globale temps libre • Foyers de jeunes travailleurs • Divers 	6 444 977	5 076 720	26,95%
ACCOMPAGNEMENT SOCIAL DES FAMILLES ET DE LEURS ENFANTS	<ul style="list-style-type: none"> • Service social institutionnel • Techniciennes de l'intervention sociale et familiale et auxiliaires de vie sociale • Aides financières aux familles • Divers 	764 818	692 500	10,44%
ANIMATION ET VIE SOCIALE	<ul style="list-style-type: none"> • Centres sociaux • Autres équipements de voisinage • Soutien aux associations familiales • Divers 	1 181 827	1 103 116	7,14%
LOGEMENT ET HABITAT	<ul style="list-style-type: none"> • Aides à l'amélioration de l'habitat • Aides à l'équipement ménager et mobilier • Fonds de solidarité logement • Information et conseil aux familles • Divers 	177 805	192 140	-7,46%
PARENTALITÉ	<ul style="list-style-type: none"> • Temps libre des familles • Médiation familiale • Espace Rencontre • Reaap, Clas, Laep 	661 136	471 919	58,20%
DIVERS	<ul style="list-style-type: none"> • Autres interventions 	19 778	341 539	NC
TOTAL		23 912 358	16 904 388	10,55%



Directeur de la publication
Pedro Rodrigues

Mise en page
Caf de l'Aube | Benjamin MORELLE

Crédit photos
Adobe | Freepik | Fotolia

Couverture © diller | Freepik

Caf de l'Aube

32 rue Coulommière
10000 Troyes

Tél : 3230 (service gratuit + prix appel)

